Inscription au système Omnivox

Directives aux utilisateurs pour l'inscription par Internet

1^{ère} Étape Identifiez les cours-groupes qui vous intéressent

- a) Identifiez les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire en consultant la liste des cours offerts de votre programme à l'adresse : <u>http://fc.collegeahuntsic.qc.ca/types-formation/cours-soir</u>
- b) Identifiez les numéros de référence de six chiffres de ces cours-groupes (les numéros de référence sont inscrits dans la 7^e colonne de chacun des cours apparaissant dans la liste des cours).

2^e Étape Ayez en main les renseignements nécessaires

- a) Vous aurez besoin de votre numéro de dossier de 7 chiffres (obtenue lorsque vous avez fait votre demande d'admission en ligne) et votre code permanent (disponible sur tout relevé de notes, diplôme ou bulletin du ministère). Si vous avez fait des études hors-Québec et que vous n'avez pas de code permanent, veuillez nous contacter : <u>admission.soir@collegeahuntsic.qc.ca</u>
- b) Si vous n'avez jamais utilisé le système Omnivox, suivez attentivement les instructions pour la création de votre nouveau mot de passe.

3^e Étape Accédez aux services automatisés OMNIVOX

a) Rendez-vous sur le site Internet du système OMNIVOX (https://collegeahuntsic.omnivox.ca) et cliquez sur le bouton « *Première utilisation* »



b) Suivez toutes les étapes pour créer votre compte Omnivox.

Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue

4^e Étape Inscrivez-vous aux cours qui vous intéressent

- a) Après avoir accédé à Omnivox, cliquez sur le module « Inscription aux cours »
- b) Dans la section « Ajout d'un cours », inscrivez le numéro de référence du premier cours-groupe auquel vous désirez vous inscrire et cliquez sur le bouton « Ajouter ». S'il reste des places disponibles dans le cours-groupe choisi, le système vous y inscrira et le cours-groupe apparaîtra en vert dans la liste des cours. S'il ne reste plus de places disponibles dans le cours-groupe choisi, le système vous l'indiquera automatiquement et vous ne pourrez pas vous y inscrire. Cependant, il est possible de vous inscrire sur la liste d'attente en contactant par courriel chantal.archambault@collegeahuntsic.qc.ca
- c) Si vous désirez savoir au préalable s'il y a des places disponibles dans un cours-groupe avant de vous y inscrire, inscrivez le numéro de référence de cours-groupe dans la section « Consultation des places disponibles » et cliquez sur le bouton « Visualiser ». Le système vous affichera le nombre de places disponibles. Si vous inscrivez le numéro de cours au lieu du numéro de référence dans cette section, le système vous affichera les places disponibles dans tous les groupes de ce cours (s'il y a plus d'un groupe pour ce cours).
- d) Répétez la 4e étape pour tous les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire. Vous pouvez annuler un cours-groupe en cliquant sur « *Retirer* » vis-à-vis du cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours.

5^e Étape Confirmez votre inscription

- a) Une fois que vous avez ajouté tous les cours-groupes auxquels vous désirez vous inscrire, vous devez absolument confirmer votre inscription en cliquant sur le bouton « Confirmer l'inscription » sinon vous ne serez inscrit à aucun des cours-groupes que vous avez ajoutés. Pour confirmer votre inscription, le système vous demandera d'inscrire votre mot de passe dans la case appropriée et de cliquer sur le bouton « Confirmer ».
- b) Le système vous affichera alors un numéro de confirmation de 15 chiffres qui est la preuve que votre inscription a été effectuée et confirmée. Conservez ce numéro de confirmation.
 - **ATTENTION :** Si vous demeurez en ligne trop longtemps sans faire d'opération, le système vous débranchera sans vous en aviser; le choix de cours que vous ferez ne sera pas enregistré et le système ne vous affichera pas de numéro de confirmation. Si vous n'avez pas de numéro de confirmation, notez vos choix, rebranchez-vous et recommencez l'opération.

6^e Étape Payez vos droits

Une fois que votre inscription sera confirmée, le système vous affichera, en même temps que votre numéro de confirmation, le solde des droits que vous avez à acquitter. Si vous possédez une carte de crédit Mastercard ou Visa, vous pourrez les acquitter à l'aide du système OMNIVOX en cliquant sur le bouton « *Acquittez vos droits maintenant* ». Suivez ensuite les instructions apparaissant à l'écran. Vous avez un délai maximum de quatre jours (96 heures) pour acquitter vos droits (N.B. Le délai est de 12 heures si vous vous inscrivez au mois d'août). Vous pouvez également vous présenter au comptoir de l'Organisation de l'enseignement et de la formation continue (local A-1320) pour payer à l'intérieur du délai qui vous est alloué. D'autres modes de paiement que les cartes de crédit y sont acceptés (à l'exception des chèques personnels).

N.B. Si vous n'avez pas acquitté les droits dans le délai, votre inscription sera automatiquement annulée.

Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue

Annulez un cours (étape facultative)

N.B. Cette option est disponible seulement pendant la période d'inscription par Omnivox. Par la suite vous devez vous présenter au comptoir du Service de l'organisation de l'enseignement (local A-1320) avant la date limite d'annulation pour remplir le formulaire.

- a) Si vous désirez annuler une inscription à un cours-groupe, répétez l'étape 3 et cliquez sur « *Retirer* » visà-vis le cours-groupe que vous désirez annuler dans la liste des cours. Le cours-groupe que vous désirez annuler apparaîtra alors en rouge dans la liste des cours. Cliquez ensuite sur le bouton « *Confirmer l'inscription* ».
- b) Le système vous demandera d'inscrire votre mot de passe dans la case appropriée et de cliquer sur le bouton « *Confirmer* » pour confirmer l'annulation de votre inscription au cours-groupe. Il vous affichera ensuite un numéro de confirmation de 15 chiffres qui est la preuve que votre inscription a été annulée et confirmée. Conservez ce numéro de confirmation.
- c) Si l'annulation d'un cours-groupe fait augmenter le solde de vos droits, vous devrez les acquitter dans un délai de quatre jours, à défaut de quoi, toutes vos inscriptions seront automatiquement annulées. Si le total des droits à payer diminue suite à l'annulation d'un cours-groupe, le Collège vous fera parvenir un chèque pour le total des droits remboursables selon les modalités prévues aux règlements (R-15) et (R-16).

Test de classement en anglais (uniquement pour les étudiants admis à un DEC ou Tremplin DEC)

Tous les étudiants **inscrits dans un programme d'études collégiales (DEC)** doivent passer un test d'anglais sur Omnivox pour déterminer leur niveau de connaissance de la langue anglaise. Le test est obligatoire à l'exception de ceux qui ont déjà réussi un cours d'anglais au collégial.

Pour faire le test, rendez-vous sur Omnivox et choisissez le module « Classement en langues ». Choisissez ensuite le test de classement en anglais. Le code demandé pour effectuer le test est : **ANGLA02**

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes techniques, veuillez communiquer avec nous au poste 2230.

Service d'appel automatisé

En quoi consiste le service d'appel automatisé ?

Ce service d'appel automatisé, offert par le Collège Ahuntsic grâce au système Omnivox, consiste à vous aviser par téléphone lorsque l'un de vos cours est annulé dû à l'absence d'un professeur. Si vous choisissez de bénéficier de ce service, le système Omnivox pourra vous rejoindre à la maison, au bureau ou même vous laisser un message sur votre répondeur pour vous informer que votre cours a été annulé et ainsi vous éviter des déplacements inutiles.

Comment profiter de ce service ?

Rien de plus simple! Pour profiter du service d'appel automatisé, vous devez activer votre dossier. Branchezvous sur le site Internet du système Omnivox et cliquez sur le module « **Dossier personnel** ». Suivez ensuite les instructions apparaissant à l'écran :

Ensuite aller sur Avis automatisé en cas d'annulation de cours

Vous pouvez consulter ou modifier les renseignements personnels suivants:



Avis automatisé en cas d'annulation de cours: INACTIF

Le service d'avis automatisé en cas d'annulation de cours est désactivé.

Ce service peut vous prévenir à l'avance lorsqu'un de vos enseignants est absent.

Vous pouvez activer ce service en appuyant sur 'Activer'.

Activer

Service de l'organisation de l'enseignement et de la formation continue

	Avis automatisé en cas d'annulation de cours Veuillez entrer les renseignements suivants:	
	Premier numéro de tél.	(514) 555 - 5555 poste:
Cocher si interurbain	Second numéro de tél.	(514) 389 - 5921 poste: 123 → □ appel interurbain à partir du Collège
	Période d'appel:	de 07:15 💙 à 22:00 💙
	Pour confirmer, entrez votre mot de passe:	
		Appliquer Annuler

Que se passe-t-il lorsqu'un cours est annulé ?

Durant la session, chaque fois qu'un de vos professeurs sera absent et **qu'il en avisera le Collège par** l'entremise du système Omnivox, celui-ci tentera de vous rejoindre pour vous aviser que le cours est annulé. Il est possible que le système vous rejoigne la veille du cours ou le jour même. Lorsque le système Omnivox vous rejoindra, vous devrez lui confirmer que vous avez bien reçu le message en appuyant sur le « 1 ».

Les cours annulés par les professeurs apparaîtront également dans la liste des cours annulés disponible sur le site Internet du système Omnivox. Cette liste est mise à jour au fur et à mesure que les professeurs déclarent leurs absences au Collège. Vous pouvez consulter cette liste en cliquant sur l'item **« Cours annulés »** sur le site Internet du système Omnivox. La liste des cours annulés est également disponible sur les guichets interactifs Omnivox installés dans le collège.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1- EST-CE QUE JE PEUX APPELER LE SYSTÈME OMNIVOX POUR SAVOIR SI UN DE MES COURS EST ANNULÉ ?

NON, cela est impossible. Le nombre de cours annulés au cours d'une journée au Collège Ahuntsic est minime en proportion de tous les cours qui sont donnés. Si tous les étudiants se mettaient à appeler le système chaque matin pour vérifier si un cours est annulé, cela provoquerait une surcharge des lignes téléphoniques. **Il est donc impossible d'appeler pour savoir si un de vos cours est annulé.** Si un de vos cours est effectivement annulé et que le professeur a avisé le Collège, le système vous appellera au(x) numéro(s) que vous avez laissé(s) durant les heures que vous avez choisies. Vous pouvez cependant consulter la liste des cours annulés sur le site Internet du système Omnivox.

2- EST-CE QUE LE SYSTÈME OMNIVOX M'AVISERA SI C'EST UN INTERURBAIN À PARTIR DU COLLÈGE ?

Oui, le Collège permettra au système Omnivox d'effectuer des interurbains pour les indicatifs régionaux suivants : 418, 450 et 819. Si c'est le cas, cochez la case sous le numéro de téléphone concerné, au moment de l'activation sur Omnivox.

3- QUE SE PASSERA-T-IL SI JE POSSÈDE UN RÉPONDEUR OU UNE BOÎTE VOCALE ?

Si vous possédez un répondeur ou que vous êtes abonné à un service de télé-réponse, le système Omnivox tentera de vous laisser un message pour vous aviser qu'un de vos cours est annulé. Après vous avoir laissé un message, le système essaiera quand même de vous rejoindre à l'autre numéro de téléphone (si vous avez laissé deux numéros de téléphone pour que le système vous rejoigne). Il n'est pas assuré que ce service fonctionne bien avec tous les répondeurs et boîtes vocales, surtout si votre message d'accueil est particulier (s'il contient de la musique, par exemple).

4- LE SYSTÈME OMNIVOX PEUT-IL ME REJOINDRE AU TRAVAIL À MON NUMÉRO DE POSTE ?

Oui, le système Omnivox peut aussi vous appeler à un numéro de téléphone au travail géré par un système automatisé où il faut entrer un numéro de poste pour vous rejoindre. Seuls les numéros de poste numériques (qui ne nécessitent pas de faire # à la fin) que l'on peut entrer dès le début de l'appel sont acceptés. Par contre, si c'est une réceptionniste qui répond aux appels, le système ne pourra pas vous rejoindre (il laissera le message à la réceptionniste).

5- POURQUOI LE SYSTÈME OMNIVOX NE M'A-T-IL PAS APPELÉ LORSQU'UN DE MES PROFESSEURS ÉTAIT ABSENT ?

Il n'est pas assuré que vous serez rejoint chaque fois qu'un de vos cours sera annulé. Les causes possibles ? D'abord, il est possible que le système Omnivox tente de vous rejoindre, mais sans succès. Il est aussi possible que le professeur n'ait pas avisé le Collège à temps de son absence ou qu'il n'ait pas utilisé le système Omnivox. Si un de vos cours est annulé par le professeur 15 minutes ou moins avant le début de ce cours, le système Omnivox ne tentera pas de vous rejoindre.

6- POURQUOI LE SYSTÈME OMNIVOX M'A-T-IL APPELÉ 2 FOIS DE SUITE POUR M'INFORMER QUE MON COURS ÉTAIT ANNULÉ ?

C'est parce que vous n'avez pas confirmé la réception du message lors du premier appel. Une fois que le système Omnivox vous aura annoncé que votre cours est annulé, vous devez confirmer la réception du message en appuyant sur le « 1 » pour éviter que le système vous rappelle.

7- POURQUOI LE SYSTÈME OMNIVOX M'A-T-IL APPELÉ SI TÔT (OU SI TARD) ?

C'est vous qui décidez des heures auxquelles le système Omnivox peut vous appeler. En tout temps, vous pouvez changer les heures que vous avez définies en modifiant vos options personnelles sur Omnivox.

Pour optimiser vos possibilités d'être rejoint par le système Omnivox lors de l'annulation d'un de vos cours, nous vous suggérons fortement de permettre au système de vous rejoindre entre 6 h et 22 h.

8- QU'ARRIVE-T-IL SI TOUS LES COURS D'UNE JOURNÉE SONT ANNULÉS ?

Il peut arriver occasionnellement au cours d'une année scolaire que tous les cours d'une journée soient annulés (en raison par exemple d'une tempête de neige, d'une grève, d'une panne d'électricité, etc.). Lorsque de telles situations se présenteront, le système Omnivox n'appellera pas les étudiants pour les aviser que leurs cours sont annulés. Ce sont les médias d'information et de communication généralement utilisés lorsque surviennent de telles situations (radio, télévision, journaux, boîtes vocales du Collège, communiqués officiels du Collège) qui vous aviseront si le Collège est ouvert ou non.

9- QUE DOIS-JE FAIRE SI JE DÉMÉNAGE ?

Si vous déménagez, n'oubliez pas de modifier vos options personnelles, afin de changer vos numéros de téléphone sur Omnivox.